

22 août 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de l'Île du Grand-Calumet, tenue à la salle municipale en ce **22^e jour du mois d'août**, à 18h30 sous la présidence du maire, monsieur Serge Newberry

Sont présents : Mesdames Mona Donnelly et Alice Meilleur Pieschke
Messieurs Martin Bertrand, Mario Bérard,
Réjean Meilleur et Elie James Azola Moankong

Sont également présents Me Sabrina Larivière, directrice générale et greffière et M. Philippe Côté, directeur général adjoint, secrétaire trésorier.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Serge Newberry, ouvre la séance à **18h31** et souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'aux citoyens présents.

2018- 2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, monsieur Serge Newberry constate que le quorum est atteint.

2018-154 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du règlement décrétant le rachat du camion de pompier et un emprunt de 166 000,00\$;
5. Résolution – Affichage du poste de technicien, service technique;
6. Résolution – contrat avec PG Solutions;
7. Résolution – afin de déterminer les priorités de l'ingénieur de la MRC;
8. Résolution – mandat d'inventaire des roulottes sur l'île;
9. Résolution – diminution de la prestation de travail de M. Robert Carl pour 2 mois;
10. ~~Résolution – Transfert de la gestion du parc Cadieux au Groupe L'Île-du-Grand-Calumet;~~ Remis à une prochaine assemblée, le maire et les conseillers désirent discuter avec la MRC ainsi que le Groupe afin d'établir les raisons du changement de projet.
11. Période de questions des citoyens
12. Levée de l'assemblée.

2018- 155

3. Il est proposé par M. Mario Bérard que l'ordre du jour soit adopté avec la modification au point 10.

Adoption unanime

2018- 156 4- ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE RACHAT DU CAMION DE POMPIER ET UN EMPRUNT DE 166 000,00\$;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 1063 du *Code Municipal du Québec*;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 août 2018 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE la municipalité a signé un contrat de crédit-bail le 18 décembre 2013 concernant le camion de pompier;

ATTENDU QUE le contrat de crédit-bail arrive à échéance le 18 décembre 2018 et que la municipalité doit soit renouveler le crédit-bail ou faire l'achat dudit camion;

ATTENDU QU'afin d'économiser des frais de crédit, la municipalité désire acquérir ledit camion;

En conséquence il est proposé par M. Réjean Meilleur et appuyé par Mme Mona Donnelly que le présent projet de règlement soit adopté tel que rédiger.

La lecture du règlement est dispensée en raison de sa disponibilité pour consultation à compter du 14 août 2018. Un avis public sera par ailleurs diffusé résumant les grandes lignes du projet de règlement 2018-243.

EN CONSÉQUENCE, CE CONSEIL ORDONNE ET DÉCRÈTE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018 - 243 CE QUI SUIT :

Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Le conseil est autorisé à acquérir le camion de pompier pour la somme de CENT CINQUANTE-SEPT MILLE DOLLARS (157 000,00\$).

Article 3 : Afin d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de CENT SOIXANTE-SIX MILLE DOLLARS (166 000,00\$), sur une période de CINQ 5 ans;

Article 4 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion : 13 août 2018

Projet de règlement : 13 août 2018

Adoption du règlement : 22 août 2018

Adoption unanime

2018-157 5. RÉOLUTION – AFFICHAGE DU POSTE DE TECHNICIEN, SERVICE TECHNIQUE

ATTENDU que la municipalité désire, crée un poste de technicien au service de travaux publics afin de s'assurer d'une gestion efficace de ses chemins municipaux;

ATTENDU que ce poste comblera par la même occasion le service d'aqueduc de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. James Azola et appuyé par M. Martin Bertrand et résolu de créer et afficher le poste de technicien au service des travaux publics.

Adoption unanime

2018-158 6. RÉOLUTION - CONTRAT AVEC PG SOLUTIONS

ATTENDU que la municipalité utilise déjà les services du logiciel PG solutions concernant le service de taxation;

ATTENDU que la municipalité désire rapatrier le contrôle effectif sur ses finances à son administration;

ATTENDU que PG Solutions offre le service de grand livre, comptes fournisseurs, engagements financiers et télétransmission de taxes;

ATTENDU la soumission reçue de PG Solutions afin de faire l'achat des logiciels pour la somme de (9 317,00\$) plus TPS TVQ.

ATTENDU que les frais d'entretien annuel seront de 1 640\$ plus TPS TVQ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke et par M. Rejean Meilleur d'autoriser la directrice générale, Sabrina Larivière, à signer l'offre de service de PG Solutions et faire l'achat des logiciels;

Adoption unanime

2018-159 7. RÉOLUTION AFIN DE DÉTERMINER LES PRIORITÉS DE L'INGÉNIEUR DE LA MRC

ATTENDU que la MRC Pontiac a engagé une ingénieure;

ATTENDU que par résolution le 13 août 2018 la municipalité est devenue signataire à l'entente de service avec la MRC Pontiac concernant les services d'ingénierie;

ATTENDU que la municipalité désire établir les priorités afin d'utiliser à son maximum les services offerts par l'ingénieur.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Réjean Meilleur et appuyé par M. Martin Bertrand que le conseil détermine les priorités 2018 pour l'ingénieur de la manière suivante :

1. Déterminer la faisabilité des ponceaux sur le chemin de la Montagne et la montée des Érables;
2. Préparation et suivi d'appel d'offres pour les ponceaux sur le chemin de la Montagne et la montée des Érables.
3. Soutien et accompagnement demandent de subvention au programme de la voirie locale concernant les ponceaux.

Adoption unanime

2018-160 8. RÉOLUTION – MANDAT INVENTAIRE DES ROULOTTES

ATTENDU que le règlement d'urbanisme prévoit des dispositions concernant les roulottes;

ATTENDU que la municipalité désire obtenir un inventaire à jour des roulottes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke et appuyé par M. James Azola que la municipalité mandate son inspecteur en bâtiment, M. Robert Carl, de dresser un inventaire à jour des roulottes se trouvant sur le territoire de la municipalité au plus tard le 6 septembre 2018.

Adoption unanime

2018-161 9. RÉOLUTION – DIMINUTION DE LA PRESTATION DE TRAVAIL DE M. ROBERT CARL

ATTENDU que M. Robert Carl, inspecteur en bâtiment à un contrat de travail à raison de 3 jours par semaine avec la municipalité;

ATTENDU qu'en raison de problème de santé, la municipalité de Bryson se retrouve sans inspecteur municipal;

ATTENDU que la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet désire aider temporairement la municipalité de Bryson.

ATTENDU que la Municipalité de Bryson a offert d'embaucher temporairement M. Robert Carl à raison d'une journée par semaine pour une période de 2 mois;

En conséquence il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke et appuyé par M. Mario Bérard que la semaine de travail et le salaire de M. Robert Carl soit réduite à 2

jours par semaine soit le lundi et le mardi pour une période de 8 semaines commençant le 27 août 2018.

Adoption unanime

2018 10. PÉRIODE DE QUESTION

2018-162 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ

Il est proposé par M. Réjean Meilleur que la séance soit levée. Il est 18h52.

Serge Newberry, maire

Île- du Grand-Calumet

Me Sabrina Larivière, Directrice générale &
greffière

Île- du-Grand-Calumet